Licence d'utilisation des jeux pédagogiques

www.ma-boutique-en-lean.fr

Préambule :

La société NEOPROJET, exploitant le site www.ma-boutique-en-lean.fr (ci-après « le Fournisseur »), commercialise des jeux pédagogiques liés aux outils du Lean Management (ci-après « les Jeux »). L'achat d'un Jeu emporte acceptation de la présente licence d'utilisation par le Client (ci-après « l'Entreprise »).

1. Objet de la licence

La présente licence définit les conditions dans lesquelles l'Entreprise est autorisée à utiliser le Jeu acquis auprès du Fournisseur.

2. Propriété du Jeu

Après règlement intégral de la facture, le Jeu devient la propriété matérielle de l'Entreprise désignée sur ladite facture. Toutefois, la cession du Jeu n'emporte en aucun cas transfert de droits de propriété intellectuelle sur son contenu (règles, notices, supports, principes pédagogiques, design ou tout autre élément associé). Ces éléments demeurent la propriété exclusive du Fournisseur.

3. Droits concédés

L'Entreprise bénéficie d'un droit d'utilisation interne et non exclusif du Jeu, uniquement pour ses besoins propres de formation et d'animation en interne.

4. Restrictions

Il est strictement interdit, sans autorisation écrite préalable du Fournisseur :

- De reproduire, copier, adapter, modifier, diffuser ou publier, même partiellement, tout ou partie des éléments constitutifs du Jeu (notice, règles, cartes, visuels, principes pédagogiques, etc.).
- De prêter, céder, louer, revendre ou mettre à disposition le Jeu à des tiers à titre gratuit ou onéreux,

5. Durée

La présente licence est consentie pour toute la durée d'utilisation du Jeu par l'Entreprise, sous réserve du respect intégral des conditions ci-dessus.

6. Sanctions

Tout manquement aux présentes conditions pourra entraîner la résiliation immédiate de la licence, sans préjudice de toute action en réparation des préjudices subis. MA-BOUTIQUE-EN LEAN

7. Droit applicable et juridiction compétente

La présente licence est soumise au droit français. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social du Fournisseur.

